

## QUESTIONNAIRE CLIENT – ROULAGE

***Vous êtes cité devant le tribunal de police, pour préparer notre entretien, je vous remercie de répondre au mieux aux questions ci-dessous :***

- 1) Quelles sont vos coordonnées personnelles ? (NOM, PRENOM, mail, gsm, adresse de votre entreprise)**

**Quel est votre numéro d'entreprise, le cas échéant ?**

- 2) Au moment des faits, rouliez-vous pour votre propre compte ou pour le compte de votre employeur ?**

- 3) Le véhicule est-il le vôtre, celui de votre employeur ou d'une autre personne ? (identité – coordonnées)**

- 4) Quelle compagnie d'assurance couvre le véhicule ? Qui est le courtier ? (adresse mail ? références ?)**

**5) Votre casier judiciaire est-il vierge ? Avez-vous subi une condamnation antérieurement ? Dans l'affirmative, nous adresser les jugements avant notre entretien.**

**6) Analyse de la possibilité de demander la suspension probatoire du prononcé :**

*Ceci signifie que l'infraction est déclarée établie mais que la peine n'est pas prononcée à condition de respecter certaines conditions fixées par le Magistrat pendant un délai d'épreuve qui va de 1 à 5 ans (notamment formation à suivre et absence de récidive).*

*Il faut savoir que les Magistrats n'accordent que très rarement la suspension du prononcé.*

*La formation VIAS est organisée durant 1 jour de semaine, 1 jour de weekend et 2 soirées.*

*Plus d'infos sur / <https://www.vias.be/fr/particuliers/formations/>*

**Etes-vous disposé à suivre cette formation et est-ce que, en conséquence, vous souhaitez que nous sollicitons cette mesure au cas où le magistrat ferait droit à notre demande ?**

**7) Analyse de la possibilité de demander le sursis probatoire du prononcé :**

*Dans ce cas, il y a une inscription au casier judiciaire mais la peine ne doit pas être exécutée (par exemple, l'amende ne doit pas être payée totalement ou partiellement) moyennant le respect de certaines conditions et notamment de ne pas commettre de nouvelles infractions.*

**Souhaitez-vous que nous sollicitons cette mesure ?**

**8) Si vous subissez une peine de déchéance de droit de conduire, souhaitez-vous que celle-ci se déroule durant les week-ends ? ou à un autre moment ?**

**9) Avez-vous des éléments particuliers qui nous permettraient de :**

- Justifier l'infraction :
- Justifier que l'inscription d'une condamnation au casier judiciaire vous serait anormalement préjudiciable :
- Justifier que votre permis de conduire est à tout moment nécessaire pour votre activité (télétravail impossible) :

**10) Avez-vous besoin de votre véhicule pour vous rendre au travailler ou pour exercer votre activité professionnelle ?**

**Dans l'affirmative, il faudra nous adresser :**

- une copie de votre contrat de travail et
- une attestation de votre employeur attestant de la nécessité de votre véhicule dans l'exercice de vos fonctions.

